



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Canadian Association of Chiefs of Police *Leading Progressive change in policing*
Association canadienne des chefs de police *À l'avant-garde du progrès policier*

Caring • Courage • Equity • Integrity • Openness • Respect • Transparency • Trustworthiness
Compassion • Courage • Équité • Intégrité • Ouverture • Respect • Transparence • Fiabilité

Présentation à la Chambre des communes –
COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

**Projet de loi C-19 – Loi modifiant le Code criminel et
la Loi sur les armes à feu**

Observations de :

L'Association canadienne des chefs de police
Directeur Mario Harel – vice-président, ACCP
Chef Matt Torigian – ACCP, président de l'ACPO

Le 17 novembre 2011

300 Terry Fox Drive, Suite 100/ 300, promenade Terry Fox, suite 100, Kanata, Ontario K2K 0E3
Tel: (613) 595-1101 • Fax/Télécopieur: (613) 383-0372 • E-mail/Courriel: cacp@cacp.ca

David H. Hill, C.M./Q.C., Lynda A. Bordeleau General Counsel/Conseillers juridiques
Perley-Robertson, Hill and McDougall LLP Barristers & Solicitors/Avocats et Procureurs



Directeur Mario Harel – Service de police de la Ville de Gatineau

L'Association canadienne des chefs de police a toujours affirmé son appui en faveur du registre des armes d'épaule.

Permettez-moi de rappeler pourquoi :

- Nous considérons que c'est une question de sécurité publique à la lumière de notre responsabilité d'assurer la sécurité de nos collectivités, de nos agents et de nos citoyens les plus vulnérables.
- Le registre est une valeur ajoutée certaine pour l'application de la loi et pour les collectivités que nous desservons parce qu'il est utile à la prévention et aux enquêtes.
- En dépit des coûts initiaux élevés lors de sa mise en place, le registre des armes d'épaule fonctionne aujourd'hui de façon très économique, ainsi que le précise une vérification interne de la GRC.
- Nous croyons qu'il favorise la responsabilité et la responsabilisation des propriétaires d'armes à feu.

- Enfin, il assure un équilibre raisonnable entre l'exercice d'un privilège individuel et le droit général de la société à la sécurité.

Il y a un an à peine, le Programme canadien des armes à feu de la GRC indiquait que les agents d'application de la loi consultaient le registre 11 000 fois par jour. Aujourd'hui, le chiffre a augmenté à 17 000. Il est vrai qu'une part de ces consultations est attribuable à des « interrogations automatiques », ce qui confirme à notre avis que les responsables de l'application de la loi voient dans cette information un outil précieux... un élément qui, combiné à d'autres renseignements, aide à évaluer une situation à laquelle un agent peut être confronté.

Nous nous inquiétons du fait qu'en cas de démantèlement du registre des armes d'épaule :

- on peut se demander quels moyens de contrôle empêcheraient des personnes d'amasser des stocks d'armes à feu et des organisations criminelles d'y accéder si nous n'avons pas d'information;
- il n'y aura aucune trace documentaire des transferts d'armes d'épaule (et nous savons qu'entre 2006 et 2009, 1,85 millions d'armes d'épaule ont changé de mains);

- notre capacité d'assurer la mise en application d'ordonnances d'interdiction sera réduite;
- d'importants coûts s'ajouteront à nos enquêtes – à la charge des services de police, et ils pourraient mener à des délais cruciaux dans l'obtention des renseignements nécessaires aux enquêtes;
- ... et ainsi de suite.

Il n'y aura plus de documentation obligatoire indiquant quelles armes à feu ont été vendues à qui ou en quelle quantité.

Nombreux sont ceux qui demandent si le registre des armes à feu a sauvé des vies. Comme dans le cas de nos lois sur l'alcool au volant ou même du *Code criminel*, les répercussions ne seront jamais révélées par des chiffres qualifiés. Le fait est que les taux d'homicides avec une arme d'épaule ont considérablement baissé. Statistique Canada indique que les suicides avec une arme à feu ont baissé de 48 % depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 1995. Nous espérons que la tendance se poursuivra.

Avant la création du registre des armes d'épaule, les vendeurs d'armes à feu étaient obligés d'enregistrer leurs ventes. Maintenant, ils n'auraient plus à le faire. Imaginez la somme et les coûts des efforts qui seront requis pour retracer une arme à feu dans le cadre d'une enquête.

Il s'agit d'un dossier qui nous tient profondément à cœur.

Chef Matt Torigian – Service de police régional de Waterloo

Rien de ce que nous disons ici aujourd'hui ne changera le fait que ce projet de loi sera adopté par ce gouvernement. Nous reconnaissons qu'au sujet de l'abrogation du registre des armes d'épaule, le gouvernement a indiqué franchement à la population canadienne son intention d'adopter ces mesures législatives. Dans notre système parlementaire, nous devons respecter les souhaits des Canadiens qui ont élu ce gouvernement et lui ont conféré le pouvoir d'agir ainsi.

L'Association canadienne des chefs de police a appuyé plusieurs des mesures prévues par ce gouvernement face au crime. Uniquement dans le dernier mois, quatre représentants de l'ACCP ont été appelés à s'exprimer en faveur de la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés* du gouvernement. Dans le cadre de l'appui général de l'ACCP à ce projet de loi, le chef Dale McFee, président de l'ACCP, a affirmé que « l'ACCP continue d'appuyer des modifications législatives qui aident à assurer la sécurité des collectivités canadiennes ». La différence ici est que le registre des armes d'épaule apporte à notre avis

une valeur sur le plan de la prévention plutôt que simplement un accroissement des peines.

Pendant le débat sur le registre des armes d'épaule, il y a eu une tentative troublante de discréditer le point de vue de l'application de la loi et de créer des divisions dans le milieu. Un député a publié un communiqué au sujet d'un sondage très peu scientifique, affirmant que « la grande majorité des policiers souhaitent la fin du registre des armes d'épaule » et ajoutant, au sujet de l'ACCP : « il faut se demander au nom de qui au juste elle s'exprime ».

Vous ne pouvez pas accepter notre opinion quand elle vous sert bien et simplement la rejeter quand elle ne le fait pas. Nous vous demandons de respecter notre opinion ou à tout le moins d'accepter respectueusement que nous ne soyons pas d'accord. Ce n'est pas ce qui s'est produit, en particulier au sujet du présent dossier. Ce message ne vise pas uniquement ce gouvernement, mais tous les députés, et aussi bien dans ce dossier que dans tout dossier touchant l'application de la loi.

En ce qui concerne notre souhait de préserver le registre des armes d'épaule, les dirigeants policiers partout au pays, à l'échelon fédéral, provincial et municipal, ont démontré une solidarité sans précédent. Les prises de position de l'ACCP sont adoptées en fonction des points de vue de la majorité de nos membres. Les prises de position individuelles sont respectées

et les membres sont libres de s'exprimer. Lors de notre assemblée générale annuelle de 2010, l'unanimité s'est faite à l'appui du maintien de cet outil. Certains, dans ce gouvernement, préfèrent retenir des exceptions et prétendre qu'elles sont la véritable opinion des services policiers.

Dans le dossier du registre des armes d'épaule, aussi incroyable que cela paraisse, il n'y a eu aucune consultation auprès des instances d'application de la loi.

En mai, le Comité de l'ACCP sur la stratégie nationale sur les armes à feu a écrit à ce gouvernement une lettre reconnaissant l'intention du gouvernement de démanteler le registre des armes d'épaule. Nous avons offert de faire partie de la solution pour l'avenir et présenté des suggestions sur la façon d'atténuer l'incidence sur l'application de la loi et la sécurité publique. Malgré de nombreuses démarches, nous n'avons obtenu aucune possibilité d'en discuter avec le gouvernement.

Dans cette lettre, l'ACCP proposait des options visant :

- la conservation des données existantes;
- l'enregistrement des ventes par les commerces d'armes à feu;
- les transferts d'armes à feu entre particuliers;
- l'intégration de représentants des instances d'application de la loi dans le Comité consultatif sur les armes à feu du gouvernement.

En conclusion, nous souhaitons respecter les préoccupations des propriétaires responsables d'armes à feu et honorer leurs droits. Nous savons que dans ce débat, les deux côtés veulent la sécurité des collectivités. Pour l'avenir, nous devons tous tirer les leçons qu'imposent nos prises de position polarisées. Les autres, c'est nous, et c'est nos concitoyens.

Le public et les citoyens que nous desservons s'attendent à ce que le gouvernement et la police assurent un leadership en matière de sécurité publique. Lorsque nos points de vue sont différents, il en découle que nous devons nous concilier et trouver un terrain d'entente pour avancer. Nous pouvons être en désaccord, mais nous devrions toujours être respectueux. Nous espérons que ce sera dorénavant pour toutes les parties la façon privilégiée de travailler. Nous pouvons tous mieux faire. Le public mérite mieux.

Merci!